



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Votants : 14

Pouvoirs : 04

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie,

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc.

Absents/excusés : Mmes PLAITANT Cyndie, FAUCONNIER Catherine, PETIT Brigitte, MM. FRAÏSSÉ Gabriel, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de PLAITANT Cyndie à LEBLANC Samira, de FRAÏSSÉ Gabriel à HOULBRECQUE Jessica, de PETIT Brigitte à AUBARD Marie, de FAUCONNIER Catherine à Michel DELSOL

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Ordre du jour

0.1 Charte partenariale entre la commune de MAZION et la DGFIP*

0.2 Installation climatisation, école, garderie, mairie*

1. Élection des délégués de la Commission Communale des Impôts Directs

2. Élection des délégués de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la CCE

3. Élection des délégués Finances Voirie Mutualisation et Assainissement CCE

4. Délibération augmentation des repas de cantine

5. Subvention aux associations

6. Rétrocession lotissement les Vignes

7. Devis Gétudes Consultants mission d'assistance pour le contrôle du contrat de concession d'assainissement collectif

❖ Questions diverses

*points rajoutés à l'ordre du jour avec l'accord du Conseil Municipal

PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il a d'éventuelles remarques à formuler sur les procès-verbaux des 28 avril 2026, 20 mai 2026 et 5 juin 2026.

➤ **Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité**

0.1 CHARTE PARTENARIALE ENTRE LA COMMUNE DE MAZION ET LA DGFIP

Monsieur le Maire, expose l'intérêt de signer une charte avec la Direction Générale des Finances Publiques, notamment pour l'aide apportée lors de réclamation de dettes et de recours.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 
ID : 033-213302805-20260629-29062601-DE

MAIRIE DE MAZION **33390**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2026**

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie,

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc.

Absents/excusés : Mmes PLAINTANT Cyndie, FAUCONNIER Catherine, PETIT Brigitte, MM. FRAÏSSÉ Gabriel, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de PLAINTANT Cyndie à LEBLANC Samira, de FRAÏSSÉ Gabriel à HOULBRECQUE Jessica, de PETIT Brigitte à AUBARD Marie, de FAUCONNIER Catherine à Michel DELSOL

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Dél : 29062601

ADHÉSION À LA CHARTE PARTENARIALE POUR LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE DE RECOUVREMENT DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC-SAINT-SAVIN

- l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, codifié à l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales
- article D1611-1 du CGCT

LE MAIRE EXPOSE À L'ASSEMBLÉE :

La présente charte, élaborée en partenariat avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin, définit une politique de recouvrement des recettes.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant ainsi à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Ce document fixe les grandes lignes du partenariat, ainsi que les engagements des signataires.

M. Le Maire propose d'adhérer à cette charte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'adhérer à la charte partenariale avec le service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin pour la définition d'une politique de recouvrement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour copie conforme.

En Mairie, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Samira LEBLANC

Le Maire,

Michel DELSOL



➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

0.2 – INSTALLATION CLIMATISATION, ÉCOLE, Garderie, MAIRIE

Face à l'augmentation des épisodes de fortes chaleurs et afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail des agents communaux, la commune va demander des devis pour l'installation de systèmes de climatisation à l'école, à la garderie et dans les bureaux de la mairie.

Cette démarche permettra d'étudier les différentes solutions techniques et financières en vue d'équiper ces bâtiments de manière adaptée. De plus les entreprises chargées des travaux devront être agréées pour permettre l'obtention de subvention. Les entreprises LUTARD de TAURIAC, DEBANDE de SAINT-GENÈS-DE-BLAYE, et CLIMA CONCEPT de VILLENAVE D'ORNON.

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

1-ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément à la réglementation en vigueur. La liste des personnes proposées sera transmise à l'administration fiscale, qui procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission. Cette liste comporte 12 titulaires et 12 suppléants.

MAIRIE DE MAZION

33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie,

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc.

Absents/excusés : Mmes PLAINTANT Cyndie, FAUCONNIER Catherine, PETIT Brigitte, MM. FRAÏSSÉ Gabriel, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de PLAINTANT Cyndie à LEBLANC Samira, de FRAÏSSÉ Gabriel à HOULBRECQUE Jessica, de PETIT Brigitte à AUBARD Marie, de FAUCONNIER Catherine à Michel DELSOL

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Dél : 26062601

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 20 mars 2026, relative à l'installation du Conseil Municipal ;

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres sont proposés comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Éric SICAUD	Marie DERATHÉ	1
Michèle COUDERC	Stéphane HEURLIER	2
Alain BOURDEAU	Odile MULLER	3
Thierry LEBLANC	Maryse MORANDIERE	4
Laurent GENGEMBRE	Jean-Yves BUISSON	5
Nicole LOPEZ	Céline DUBANT	6
Jacques DUBANT	Marie-José SICAUD	7
Anne-Marie DEMANET	Brigitte PETIT	8
Jean-Yves BALDACCINO	Christian BERGERON (Hors commune)	9
Benjamin PARIS	Gérard FAUGERE	10
Pierre-Charles DARTIER	Florence DAMET (Hors commune)	11
Stéphane HEURLIER	Xavier DE SAINT LEGER	12

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme

Mazion, le 26 juin 2026

La Secrétaire de Séance

Samira LEBLANC

Le Maire,

Michel DELSOL



➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

2-ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE la CCE

Le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission locale des charges transférées de la COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE. Un titulaire et un suppléant. Cette commission consiste à recenser, évaluer les charges des transferts de compétences, notamment pour l'assainissement, la voirie, les déchets.

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie,

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc.

Absents/excusés : Mmes PLAINTANT Cyndie, FAUCONNIER Catherine, PETIT Brigitte, MM. FRAÏSSÉ Gabriel, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de PLAINTANT Cyndie à LEBLANC Samira, de FRAÏSSÉ Gabriel à HOULBRECQUE Jessica, de PETIT Brigitte à AUBARD Marie, de FAUCONNIER Catherine à Michel DELSOL

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Délib. : 29062603

COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES CCE 2026

Le Conseil Municipal étant installé, procède à la désignation des délégués à la Commission Locales des Charges Transférées (CLECT) :

Titulaire : M. Michel DELSOL

Suppléant : M. Xavier HOSTIN

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour copie conforme.

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Secrétaire de Séance,

Samira LEBLANC

Michel DELSOL



➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

3-ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS FINANCES VOIRIE **MUTUALISATION ET ASSAINISSEMENT CCE**

Le conseil municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune au sein de la commission Finance, Voirie, Mutualisation et Assainissement de la COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE. Un titulaire et un suppléant sont désignés.

Cette commission a pour mission de favoriser la mutualisation des projets de travaux entre communes membre de la CCE, permettant ainsi d'obtenir des tarifs préférentiels, plus avantageux et de réaliser des économies.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 033-213302805-20260703-29062604-DE

MAIRIE DE MAZION
33390
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS
En Exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2026**

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie,
MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc.

Absents/excusés : Mmes PLAINTANT Cyndie, FAUCONNIER Catherine, PETIT Brigitte, MM. FRAÏSSÉ Gabriel, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de PLAINTANT Cyndie à LEBLANC Samira, de FRAÏSSÉ Gabriel à HOULBRECQUE Jessica, de PETIT Brigitte à AUBARD Marie, de FAUCONNIER Catherine à Michel DELSOL

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Délib. : 29062604

COMMISSION FINANCES VOIRIE MUTUALISATION ET ASSAINISSEMENT
(collectif et non collectif) CCE 2026

Le Conseil Municipal étant installé, procède à la désignation des délégués à la Commission Finances Voirie Mutualisation et Assainissement (collectif et non collectif) :

Titulaire : Mme LEBLANC Samira

Suppléant : M. Éric SICAUD

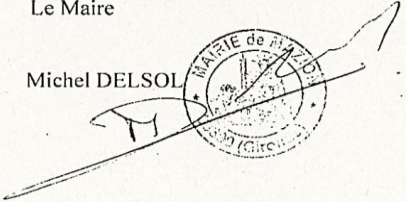
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour copie conforme.

En Mairie, le 29 juin 2026

Le Maire

Michel DELSOL

Secrétaire de Séance,
Samira LEBLANC



➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

IV - DÉLIBÉRATION AUGMENTATION DES REPAS DE CANTINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie,

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc.

Absents/excusés : Mmes PLAINTANT Cyndie, FAUCONNIER Catherine, PETIT Brigitte, MM. FRAÏSSÉ Gabriel, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de PLAINTANT Cyndie à LEBLANC Samira, de FRAÏSSÉ Gabriel à HOULBRECQUE Jessica, de PETIT Brigitte à AUBARD Marie, de FAUCONNIER Catherine à Michel DELSOL

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal et à la fixation des tarifs des services publics locaux ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le service de restauration scolaire constitue un service public communal ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs applicables aux usagers ;

Considérant l'évolution des coûts de fonctionnement du service (denrées alimentaires, énergie, fournitures, prestations, charges de personnel...) ;

Considérant la volonté de maintenir un service de qualité tout en garantissant son accessibilité aux familles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'**approuver** les tarifs de la restauration scolaire figurant ci-dessous ;
- de **fixer** leur entrée en vigueur au **1^{er} septembre 2026** ;
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération.

➤ Le repas sera aux prix de **2,80 €** pour les enfants (au lieu de 2,50 €).

➤ Et sera de **4 €** pour les adultes (au lieu de 3,80 €).

Fait et délibéré en Mairie les jours,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le 03 juillet 2026

La Secrétaire de séance,

Samira LEBLANC

Le Maire,

Michel DELSOL

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

V-SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Pour l'année 2026, la commune a reçu un grand nombre de demandes de subventions de la part des associations. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, seules les associations communales bénéficieront d'une aide financière à hauteur de 250 €.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 033-213302805-20260629-29062602-DE

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie,

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc.

Absents/excusés : Mmes PLAINTANT Cyndie, FAUCONNIER Catherine, PETIT Brigitte, MM. FRAÏSSÉ Gabriel, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de PLAINTANT Cyndie à LEBLANC Samira, de FRAÏSSÉ Gabriel à HOULBRECQUE Jessica, de PETIT Brigitte à AUBARD Marie, de FAUCONNIER Catherine à Michel DELSOL

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

Délibération : 29062602

VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 (2)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des Associations, chacune présentant le compte de résultat 2025 et leur bilan prévisionnel 2026.

Après avoir pris connaissances des documents fournis, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal proposent et votent les montants de subventions suivants :

ASSOCIATION COOL MUSIC 250 €

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à inscrire cette somme au budget 2026 (compte 6574 Subventions aux associations).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

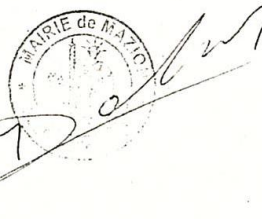
En mairie, le 29 juin 2026

La Secrétaire de Séance

Samira LEBLANC

Le Maire

Michel DELSOL



➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

VI-RÉTROCESSION LOTISSEMENT LES VIGNES

La rétrocession lotissement les Vignes est en cours, Monsieur THIRIET, actuel propriétaire, s'est engagé à réaliser les travaux nécessaires avant la rétrocession, afin que le lotissement soit remis à la commune en bon état.

Les travaux restants sont :

- *le remplacement de la pompe de relevage,*
- *le nettoyage des deux accotements de la voirie,*
- *la remise en état de la chaussée détériorée par le passage des camions du SMICVAL.*

Le Conseil Municipal, souhaite disposer d'un droit de regard sur le choix de la nouvelle pompe de relevage, notamment en examinant la fiche technique du produit avant son installation.

Il est également proposé, que la SAUR soit mandatée pour assurer la fourniture, l'installation et l'entretien de la pompe de relevage.

Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur THIRIET pour lui en faire la proposition, et lui indiquera la date du 1er novembre 2026, pour la reprise du lotissement par la commune.

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

VII-DEVIS GÉTUDES CONSULTANTS MISSION D'ASSISTANCE POUR LE CONTRÔLE DU CONTRAT DE CONCESSION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La société Gétudes consultants, propose une nouvelle mission d'assistance et de conseil pour le contrôle du contrat de concession assainissement collectif.

Ce bureau d'études est actuellement chargé d'accompagner les communes de Saint-Seurin-de-Cursac et de Mazion, notamment pour la gestion des travaux concernant la station d'épuration.

La SAUR est le délégataire en charge de la station d'épuration. Cette nouvelle mission d'assistance confiée à Gétudes Consultant, permettra de veiller à la bonne exécution des obligations du service SAUR ; Notamment en contrôlant, la conformité des pratiques, en lien avec le contrat, ainsi qu'à l'exactitude de la totalité des versements dus, à notre commune.

Le montant globale pour un contrat de 3 ans est de 6 912 € pour les communes de Saint-Seurin-de-Cursac et de Mazion.

Ce qui représente pour notre commune de MAZION, 806.40 € annuels (35% de la facture).

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

❖ QUESTIONS DIVERSES

- ❖ L'AGERAD est une association de SAINT AUBIN DE BLAYE.
Cette association a pour mission l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, tout en réalisant des prestations d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et des espaces verts.
L'AGERAD a sollicité une immersion professionnelle à titre gratuit auprès de notre commune. Nos services techniques, accueilleront donc du 07 septembre au 18 septembre 2026 une personne en recherche d'emploi pour une durée totale de 70 heures.
- ❖ Monsieur Alain RESTOIN Conseiller Municipal, signale qu'un seul côté des fossés est tondu, l'agent technique en charge de l'entretien va poursuivre la tonte sur l'ensemble des fossés non terminés.
- ❖ Il est proposé de faire intervenir des prestataires spécialisés dans l'entretien des espaces verts, afin d'apporter de l'aide à notre agent technique lors des périodes d'accroissement d'activité.
- ❖ Mme Marie AUBARD, se propose d'assurer la réalisation du bulletin municipal de notre commune.

Prochain conseil municipal : 20 juillet 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22hh00